

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Tombé

N° CE710

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Meur, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« , énergétiques ou d'intérêt national »,

les mots :

« ou énergétiques »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (correction d'une redondance)